

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1323

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Après l'alinéa 49, insérer l'alinéa suivant :

« IV *bis*. – L'article 1599 *ter* C du code général des impôts est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, résultant de la suppression par l'article 8 de l'assiette forfaitaire de cotisations des apprentis.